Loto géographique - Jeu de patience.

Numéro d'inventaire : 1984.00458 Type de document : jeu, jouet

Éditeur: U.C. /A.W.: [Alphonse Wogue] (Paris)

Imprimeur : Vermeau (Charles)

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900 (vers)

Description: Chromolithographie. Boîte cartonnée (en forme de livre avec fermoir) contenant : 1 règle du jeu (collée sous le couvercle),12 cartons illustrés avec chacun 9 cases évidées, les jetons correspondant aux cases des cartons, un sac de toile bleu pastel. 5 jetons manquent (18, 44, 57, 68, 102).

Mesures: hauteur: 30 mm; largeur: 370 mm; profondeur: 260 mm

Notes: 6 cartons à thème géographique (cartes), 6 à thème historique (dont 5 scènes de bataille, de Tolbiac au siège de Paris). Les cases évidées portent mention d'un n° de département (avec préfecture et sous-préfecture); les jetons comportent au verso le n° et le nom du département suggéré par la case correspondante.

Mots-clés : Jeux de loto Histoire et mythologie

Géographie Filière : aucune Niveau : aucun

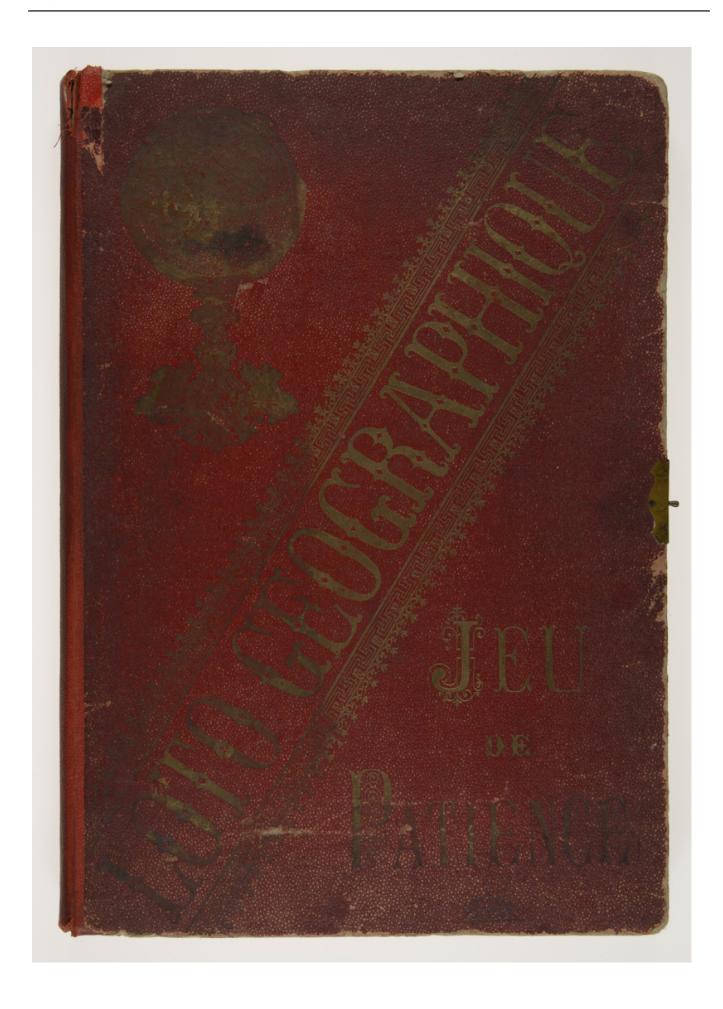
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 0 Mention d'illustration

ill. en coul.

1/4







LOTO GÉOGRAPHIQUE

RÈGLE DU JEU

L'un des joueurs détache des cartons tous les morceaux découpés et les met dans un sac. Après les avoir mélangés, il les tire l'un après l'autre, et au fur et à mesure de leur sortie, après avoir appelé le numéro et nommé le département, le joueur qui a ce numéro, devra répondre le chef-lieu et les sous-préfectures. Celui qui n'aura pas sû répondre sans lire, sera mis à l'amende; mais il prendra le numéro pour le mettre à sa place. Celui qui aura, le premier, couvert son carton, gagnera la partie, et recevra le montant des premières mises faites par tous les joueurs; le second qui aura couvert son carton, recevra les amendes, s'il y en a.

ont appartenu à la France avant la guerre de 1870.

EXEMPLE: Le numéro appelé est 72. — Le joueur qui a le carton sur lequel il y a le nº 72, devra répondre: Chef-lieu Paris, sous-préfectures Saint-Denis et Sceaux. S'il ne sait pas répondre, il sera à l'amende.

A. W. & G. L. U.-C. Paris.





4/4